

RÉSULTATS ANNUELS 2012

CHIFFRES CLÉS

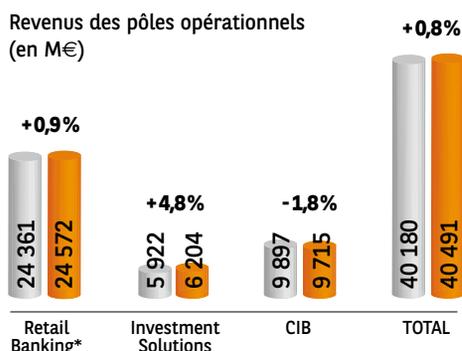
→ **6,6 Md€**
résultat net (part du Groupe)
 +8,3% par rapport à 2011

Résultats solides dans une conjoncture difficile

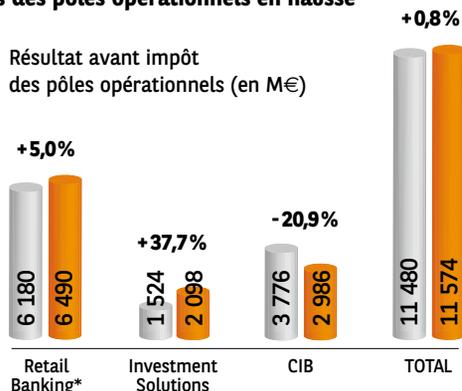
	2012	VAR/2011
Produit net bancaire	39 072 M€	- 7,8%
Coût du risque	3 941 M€	- 42,0%
Hors provisions sur les titres grecs.....		+9,2%

FOCUS ACTIVITÉS

■ Bonne résistance des pôles opérationnels



■ Résultats des pôles opérationnels en hausse



ANALYSE

Plan d'adaptation réalisé, solvabilité élevée et performance par action en progression

■ Solvabilité	31.12.12	9,9%
Ratio common equity Tier 1 (Bâle 3 fully loaded) ⁽¹⁾		
■ Rentabilité des fonds propres	2012	var/31.12.11
■ Performance par action		
Actif net	60,8 €	+4,5%
Bénéfice net	5,16 €	+7,1%
■ Dividende par action (payé en numéraire) ⁽²⁾	1,50 €	+25%

1. Selon les règles telles qu'anticipées par BNP Paribas.
 2. Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale du 15 mai 2013, détachement le 21 mai 2013, paiement le 24 mai 2013.

Avec un ratio de solvabilité proche de 10%, la Banque peut se concentrer sur sa croissance. La démarche "Simple & Efficient" est la première phase du plan de développement 2014-2016.

* Intégrant 2/3 de la Banque Privée des marchés domestiques en France, en Italie, en Belgique et au Luxembourg.





Baudouin Prot
Président

■ Quelle appréciation portez-vous sur l'activité de la Banque en 2012 ?

En 2012, BNP Paribas a réalisé des résultats solides dans une conjoncture difficile, qui a vu le PIB de la zone euro légèrement diminuer. La progression de 0,8% du PNB des pôles opérationnels témoigne de notre engagement au service de nos clients. Les frais de gestion sont bien maîtrisés, avec une légère hausse de 1,7%. Pour 2012, le coût du risque enregistre une augmentation modérée, pour s'établir à 58 points de base des prêts à la clientèle.

Nous avons aussi mené à bien le plan d'adaptation au nouvel environnement annoncé en septembre 2011.

En termes de solvabilité, notre ratio de fonds propres Bâle 3 s'élève à 9,9% à la fin de l'année et dépasse l'objectif initial de 9%. En termes de liquidité, nous avons plus que doublé notre excédent de financement, stable à 69 Md€. Le résultat net part du Groupe atteint 6,6 Md€, en hausse de 8,3%, et confirme la bonne capacité bénéficiaire du Groupe par rapport à ses pairs.

■ Dans cet environnement difficile, êtes-vous satisfaits des performances de la Banque de Détail ?

Nos marchés domestiques ont continué à faire preuve de leur bon dynamisme commercial. Les dépôts ont augmenté dans tous les réseaux (+4,7% en France, par exemple). La progression



Jean-Laurent Bonnafé
Administrateur
Directeur Général

des crédits s'établit à 1,2% malgré un ralentissement de la demande observée au cours de l'année. Le PNB reste stable sur l'année et une bonne maîtrise des coûts permet d'améliorer le coefficient d'exploitation. Le coût du risque demeure modéré, mais il progresse en Italie, surtout en fin d'année. En dehors des marchés domestiques, il convient de souligner la forte dynamique commerciale de la zone Europe-Méditerranée, en particulier en Turquie, tirée par la croissance des dépôts. De même, BancWest, aux États-Unis, a réalisé une bonne performance dans un contexte économique qui s'améliore.

■ Qu'en est-il des deux autres pôles ?

Investment Solutions a connu une très bonne performance d'ensemble en 2012. Le PNB a progressé de près de 5% et le résultat avant impôt d'environ 38%*. Les activités Wealth Management, Assurance et Securities Services se sont bien développées, tandis que l'Asset Management a réduit ses coûts pour faire face à une baisse de revenus liée à celle des encours moyens. Toutes les activités ont apporté une contribution positive à l'exercice, tirées largement par la reprise des marchés financiers. Les revenus de CIB ont diminué de 1,8% par rapport à 2011. La baisse est de 10,2% hors effet des pertes sur cession d'actifs et de titres souverains, en ligne avec l'impact annoncé du plan d'adaptation mené

à bien en avance sur le calendrier. Corporate Banking poursuit son adaptation avec la mise en œuvre de la démarche "Originate to Distribute" et se positionne comme premier arrangeur en nombre de financements syndiqués pour l'Europe. Chez Conseil et Marchés de capitaux, les revenus de Fixed Income ont augmenté de 2,2%, hors perte sur cession de titres souverains en 2011, et le métier garde ses positions de leader sur les émissions obligataires en euros.

■ Une augmentation de dividende est-elle proposée en assemblée générale ?

Nous tenions à remercier nos actionnaires, en particulier individuels, de leur fidélité. Si l'Assemblée générale, prévue le 15 mai 2013, l'approuve, le dividende versé en numéraire sera porté de 1,20 € à 1,50 €, soit une augmentation de 25% et un taux de distribution de l'ordre de 30%.

■ Comment envisagez-vous l'activité de la Banque dans les années à venir ?

Avec un ratio de solvabilité proche de 10%, la Banque peut se concentrer sur sa croissance. Nous préparons ainsi un plan de développement 2014-2016 par région et par métier que nous annoncerons progressivement. Le premier volet de ce plan est "Simple & Efficient". C'est un projet de simplification du fonctionnement de notre Groupe et de renforcement de son efficacité opérationnelle. En investissant 1,5 Md€ dans les trois prochaines années, notre objectif est de générer progressivement d'ici 2015 des économies de 2 Md€ par an. La Direction générale suit de près le pilotage de ce projet très ambitieux. Le premier plan géographique concerne l'Asie, où nous disposons de plateformes solides pour renforcer notre présence et où nous avons d'ambitieux projets. Un membre du Comex pilotera ce plan directement depuis l'Asie.

* +16,3%, hors impact de la dette souveraine grecque en 2011.

À quelle date le dividende sera-t-il distribué ?

Le dividende de l'exercice 2012 sera détaché de l'action le mardi 21 mai 2013, et **payable en numéraire le vendredi 24 mai**, sur les positions arrêtées le jeudi 23 mai au soir.

Jusqu'à quand peut-on acheter des actions**BNP Paribas pour percevoir le dividende 2012****qui sera payé le 24 mai 2013 ?**

De façon générale, pour percevoir le dividende d'une action, il est bien sûr nécessaire d'en être propriétaire le jour du détachement du "coupon". Aussi :

- si vous procédez à une acquisition "au comptant", il vous faudra avoir acquis l'action BNP Paribas la veille du détachement de son dividende (le mardi 21 mai) pour avoir le droit d'en percevoir le montant : vous devrez donc avoir acquis l'action BNP Paribas au plus tard lors de la journée boursière du lundi 20 mai (la Bourse fonctionne le lundi de Pentecôte) ;
- si vous passez un ordre "avec service de règlement différé" (SRD), le transfert de propriété aura lieu le jour du règlement/livraison, c'est-à-dire le dernier jour ouvré du mois boursier considéré. Ainsi :

– pour toucher le dividende, il conviendra d'avoir acquis le titre pendant la liquidation boursière précédant le détachement, soit le mercredi 24 avril 2013 au plus tard, le règlement/livraison intervenant le mardi 30 avril ;

– en effet, si vous procédez à des acquisitions à partir du jeudi 25 avril, vous ne serez alors pas encore propriétaire de vos titres à la date de détachement du coupon (mardi 21 mai), puisque vous n'en serez livrés que le vendredi 31 mai ; vous ne percevrez donc pas "directement" le dividende. Une indemnité compensatrice à due concurrence vous sera versée par votre intermédiaire. Cette indemnité, venant en diminution de votre prix d'acquisition, majorera d'autant la plus-value que vous réaliserez éventuellement lors de la cession ultérieure de ces titres.

Au regard de l'ISF 2013, quelles valeurs dois-je prendre en compte pour l'action BNP Paribas ?

Vous avez le choix de prendre en compte :

- soit le dernier cours connu au 31 décembre 2012 : **42,585 €** ;
- soit la moyenne des derniers cours des 30 dernières séances de Bourse de 2012 : **42,836 €**.

comité de liaison

→ Compte-rendu de réunion de mars 2013

Le comité de liaison, composé de 12 actionnaires individuels (dont deux salariés du Groupe) choisis pour leur représentativité tant géographique que socioprofessionnelle, a pour mission de conseiller et d'accompagner la Banque pour l'organisation et l'optimisation de sa communication à destination des investisseurs "personnes physiques" : lettres, site Internet, document de référence et rapport annuel, supports relatifs à l'Assemblée générale, etc. Présidé par Baudouin Prot, il s'est à nouveau réuni en mars 2013, séance au cours de laquelle les membres du comité ont pu se prononcer, entre autres, sur les documents édités par BNP Paribas dans la seconde partie de l'exercice 2012 et début 2013. Les projets de document de référence

et de rapport annuel 2012 ont ainsi été présentés aux membres, certains d'entre eux faisant ensuite le compte-rendu de leur participation au salon Actionaria de novembre 2012, au cours duquel ils avaient tenu à rencontrer d'autres actionnaires individuels de la Banque. L'évolution de la structure de l'actionnariat de BNP Paribas et notamment la place des investisseurs particuliers ont été ensuite décrits. Les initiatives envisagées par la Banque pour la prochaine Assemblée générale du 15 mai 2013 ont été exposées. Le comité s'est prononcé sur les orientations souhaitables, tant en matière d'accueil des participants que d'information sur l'ordre du jour et les nécessaires procédures à suivre, afin de participer à cette manifestation. La réunion s'est achevée par un exposé sur l'évolution des métiers de la Banque de Financement et d'Investissement.

→ Renouvellement partiel des membres

À la suite de l'appel à candidatures destiné à pourvoir au remplacement de quatre membres du comité de liaison des actionnaires, nous avons reçu plusieurs dizaines de dossiers. Le comité de sélection, sous l'autorité d'un membre de la Direction générale, a procédé à l'étude des dossiers et à l'audition d'actionnaires très motivés. En prenant soin de respecter des critères de diversité géographique, de variété des expériences professionnelles,

les candidatures suivantes ont été retenues : mesdames Catherine Drolc, chef de projet informatique à Montpellier, et Françoise German, ingénieur chimiste demeurant à Versailles ; messieurs François Ferrus, conseiller d'entreprise demeurant à Paris, et Jean-Pierre Riou, ingénieur agroalimentaire demeurant à Guérande. Le Président Baudouin Prot leur a souhaité la bienvenue lors de la réunion du comité de liaison de mars 2013.

■ BNP PARIBAS NOMMÉ "BANK OF THE YEAR 2012" AUX IFR AWARDS

→ Cette récompense est l'une des plus prestigieuses au sein de l'industrie des services financiers.

Matthew Davies, rédacteur en chef d'*International Financing Review* (IFR), a précisé: « Il n'est pas chose facile pour une banque de conduire dans un même mouvement un plan d'adaptation, de renforcer son capital et de sécuriser de nouvelles sources de financement, tout en préservant le fonds de commerce des métiers. C'est ce qu'est parvenu à faire BNP Paribas en 2012. »

■ RECONNU DANS SA DÉMARCHÉ RSE

→ BNP Paribas est classée première banque au niveau mondial par l'agence Vigeo pour ses performances en termes de responsabilité sociale des entreprises (RSE) en 2012. Est ainsi reconnue la qualité de l'action du Groupe, notamment dans les domaines de l'environnement, de la gouvernance d'entreprises et du comportement sur les marchés. L'agence Vigeo est leader européen de la notation extra-financière.

■ DISTINGUÉ DANS SES RELATIONS AVEC SES ACTIONNAIRES

→ BNP Paribas a reçu le Prix spécial du jury de la relation actionnaires 2012, décerné par un jury réuni par *Les Échos*, *Investir* et le cabinet Mazars. Baudouin Prot, en recevant ce prix, a rappelé que « la qualité de la relation avec les actionnaires, comme avec l'ensemble des acteurs du marché, ne relevait pas d'un plan de communication opportuniste pour BNP Paribas, mais d'un acte de management exigeant et conforme aux valeurs du Groupe, en particulier celle de réactivité, et d'engagement. »

■ LA FONDATION BNP PARIBAS SOUTIEN L'INFORMATISATION DES RESTAURANTS DU CŒUR

→ Le plan de modernisation prévu sur les trois prochaines années porte sur la mise en place d'un système de gestion pour les 2040 centres des Restaurants du Cœur. Il prévoit la conception, le lancement et le déploiement d'un logiciel accessible par Internet. BNP Paribas, avec le concours de BP2I (sa filiale informatique commune avec IBM), s'engage également à offrir, pendant trois ans, du matériel informatique recyclé et adapté aux besoins des Restaurants du Cœur.

le saviez-vous ?

→ Le groupe BNP Paribas...

■ est présent dans **78 pays** et compte près de **190 000** collaborateurs, dont plus de **145 000** en Europe;

■ compte dans le monde **22 millions** de clients particuliers, professionnels et entrepreneurs, dans **7 150** agences et dans **41 pays**;

■ a conquis en 2012, via BDDF, plus de **430 000** nouveaux clients;

■ offre sur le site bnpparibas.net des services utilisés par plus de **2,5 millions** de clients;

■ soutient le développement du microcrédit personnel garanti par le Fonds de cohésion sociale;

■ conserve la première place du segment de la clientèle des particuliers et des professionnels en Belgique, avec **3,6 millions** de clients;

■ est la **2^e** banque du Grand Duché pour les particuliers au Luxembourg et la **1^{re}** banque auprès des entreprises;

■ compte **90 millions** de clients dans le monde via BNP Paribas Cardif;

■ est **n° 2** mondial du métier Trade Finance;

■ détient un parc total loué de **689 000** véhicules via Arval, leader en France et en Italie, et **n° 2** en Pologne en termes de parc loué;

■ compte **1,5 million** de clients privés investisseurs via BNP Paribas Personal Investors;

■ se place par les dépôts au **7^e** rang des banques commerciales de l'ouest des États-Unis grâce à Bankwest;

■ compte plus de **12 millions** de clients actifs chez BNP Paribas Personal Finance;

■ est avec BNP Paribas Securities Services l'un des principaux acteurs mondiaux du métier titres;

■ est classé avec BNP Paribas Wealth Management "Meilleure Banque Privée en Europe" et "**2^e Meilleure Banque Privée**" ex-æquo dans le monde, "Meilleure Banque Privée étrangère" à Hong Kong ainsi que **n° 1** en France et **n° 1** en services philanthropiques;

■ est **n° 1** des services immobiliers aux entreprises en Europe continentale et l'un des acteurs majeurs de l'immobilier résidentiel en France via BNP Paribas Real Estate;

■ fait partie avec BNPP IP des **20** premiers gestionnaires d'actifs mondiaux (et le **6^e** européen);

■ est **n° 5** mondial dans le métier Cash Management;

■ est **1^{re}** banque conseil en fusion-acquisition sur le marché français en 2012;

■ est **n° 1** grâce à Fixed Income des teneurs de livre pour les émissions obligataires en euro et **n° 8** des émissions obligataires internationales en toutes devises;

■ est reconnu **n°1** en part de marché sur les dérivés de taux en euros pour les entreprises;

■ atteint globalement le **4^e** rang en Europe dans le métier Fixed Income, avec une part de marché de **6,2%**.

■ tient avec BNL la **6^e** place des banques italiennes par son total de bilan et ses prêts à la clientèle, et compte environ **2,2 millions** de clients particuliers;

■ est reconnu comme l'innovateur de l'année 2012 du leasing aéronautique.

L'orientation majeure de la loi de finances pour 2013 consiste à soumettre au barème progressif de l'impôt sur le revenu une grande partie des revenus du patrimoine et du capital.

✉ LES DIVIDENDES

Le principe d'une imposition obligatoire au barème progressif de l'impôt sur le revenu des dividendes a été retenu à compter de l'année 2013, ce qui met fin au dispositif du prélèvement forfaitaire libératoire. L'abattement de 40% sur les dividendes est conservé, mais l'abattement fixe de 1 525 € ou de 3 050 € selon la situation de famille est supprimé, imposant les dividendes dorénavant dès le premier euro.

Il est instauré **un prélèvement à la source non libératoire au taux de 21%**, applicable sur le montant brut des revenus distribués (sans aucune déduction au titre des frais et charges) **perçus depuis le 1^{er} janvier 2013**. Il s'agit en pratique d'un acompte d'impôt sur le revenu acquitté dans les quinze premiers jours du mois suivant la distribu-

tion par l'établissement payeur, et calculé sur le montant brut des revenus. Il s'imputera sur l'impôt dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré (le prélèvement acquitté en 2013 sera imputable sur l'impôt dû en 2014). S'il excède l'impôt, il sera restitué. Les contribuables appartenant à un foyer fiscal dont **le revenu fiscal de référence est inférieur à 50 000 €** (célibataires, veufs, divorcés) **ou à 75 000 €** (couples soumis à imposition commune) peuvent demander à être dispensés du prélèvement forfaitaire en produisant, au plus tard le 31 mars 2013, une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement teneur du compte-titres.

L'ensemble des prélèvements sociaux est actuellement fixé à 15,5%. Le taux de déductibilité partielle de la CSG est

diminué de 5,8% à 5,1% à compter des revenus de 2012.

Ce durcissement de la fiscalité des dividendes devrait toucher principalement les actionnaires imposés dans les tranches à 41% ou à 45% qui perçoivent des dividendes annuels significatifs et ceux qui se trouvaient exonérés en raison de l'application de l'abattement forfaitaire (dividendes inférieurs à 2 541 € par an pour une personne seule et 5 082 € pour un couple marié ou pacsé). Pour ces derniers, la solution peut consister à se tourner vers le PEA, dont le régime de faveur permet toujours d'investir en actions tout en bénéficiant d'une exonération d'impôt sur les dividendes et les plus-values à condition de n'effectuer aucun retrait pendant cinq ans. ■

✉ LES PLUS-VALUES DE CESSION

Les plus-values de cession étaient jusqu'alors imposées dès le premier euro, depuis 2011, à un taux forfaitaire de 19%, augmenté à 24% pour les cessions réalisées en 2012, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux au taux global de 15,5%.

Désormais, et à compter du 1^{er} janvier 2013, les gains nets de cession de valeurs mobilières sont en principe soumis au barème de l'impôt sur le revenu, ce qui induit la suppression du taux d'imposition forfaitaire.

Pour atténuer l'effet de cette mesure, tout en incitant les épargnants à conserver leurs titres sur le long terme, les actionnaires vont bénéficier, à compter de 2013, d'**un régime d'abattement pour durée de détention**: 20% pour les titres détenus entre deux et quatre ans, 30% pour les titres détenus entre quatre et six ans et 40% pour les titres détenus depuis six ans. **La durée de détention est décomptée à partir de la date de souscription ou d'acquisition des actions.**

Cet abattement ne concerne que l'impôt sur le revenu et non les prélèvements sociaux. Le principe d'imposition des gains sur cession de valeurs mobilières au barème progressif, accompagné du dispositif d'abattement pour durée de détention, se révèle plutôt avantageux pour les contribuables situés dans les deux premières tranches du barème (5,5% et 14%) ainsi que pour ceux situés dans la tranche d'imposition à 30%, qui peuvent faire valoir une durée de détention de leurs titres de plus de quatre ans. Il l'est également pour les contribuables imposés dans la tranche à 41% pour autant que les titres cédés soient détenus depuis six ans. Dans les autres cas, ce nouveau régime d'imposition va induire une fiscalité plus élevée.

Le régime d'abattement devrait s'appliquer sur les plus-values nettes, ce qui signifierait que les moins-values réalisées à compter du 1^{er} janvier 2013 sur des titres détenus depuis par exemple six ans devraient être abattues de 40%.

Ceci aurait pour effet, pour le contribuable qui a réalisé une moins-value, de ne limiter l'imputation de cette moins-value sur des plus-values de même nature réalisées au cours de la même année ou des dix années suivantes, qu'à concurrence de 60% de sa valeur. Des commentaires de l'administration fiscale sont attendus sur ce point. ■

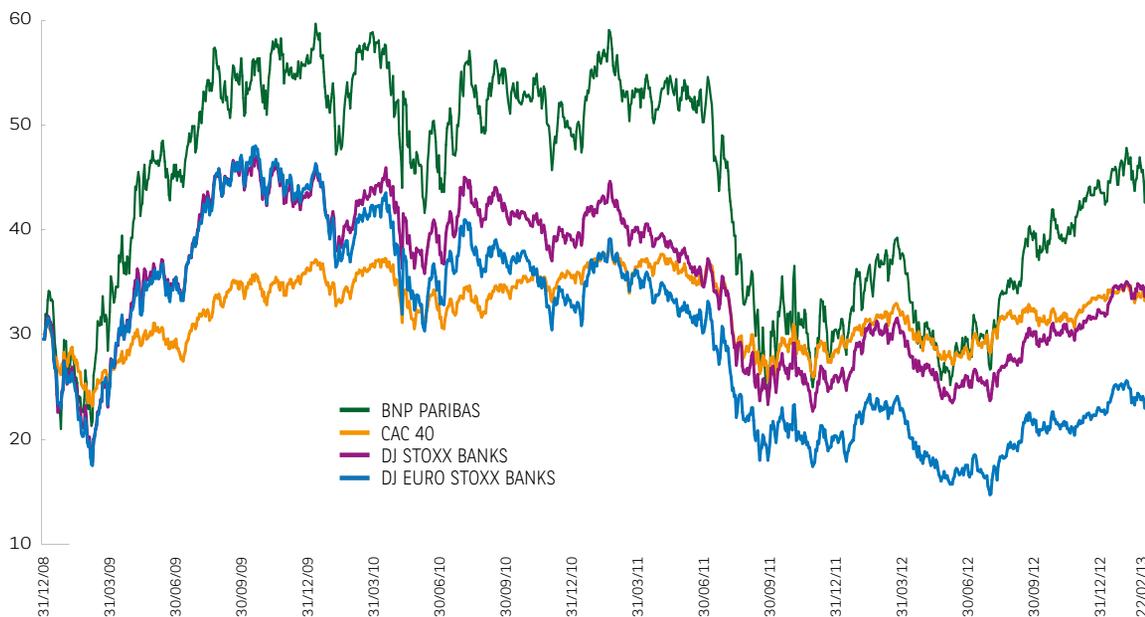
(Source: Direction de la Banque Privée France.)



■ L'ACTION BNP PARIBAS

Du 31 décembre 2008
au 22 février 2013 (indices rebasés
sur le cours de l'action)

En euros



Source: Datastream.

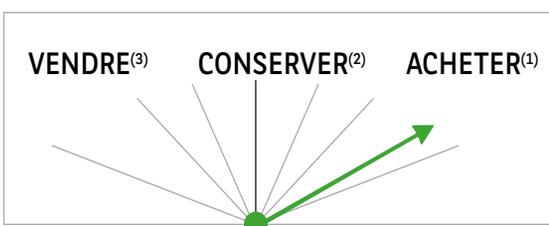
■ Sur une période d'un peu plus de quatre ans (du 31/12/2008 au 22/02/2013), le cours de BNP Paribas a progressé de 48,40%, soit une évolution bien supérieure à celle du CAC 40 (+15,17%) et des indices des valeurs bancaires européennes (DJ STOXX Banks +15,31%) ou de la zone euro (DJ EURO STOXX Banks -20,92%).

■ Toutefois, à partir de 2011, et jusqu'à la fin du premier semestre 2012, les performances des actions bancaires ont subi une très forte volatilité en raison de l'accroissement de craintes liées aux perspectives de ralentissement économique et aux dettes de certains États de la zone euro.

■ Au cours de l'été 2012, les marchés ont été rassurés par les engagements annoncés par la Banque centrale européenne et les perspectives de renforcement de la gouvernance financière de la zone euro.

■ Ainsi, le cours de BNP Paribas a connu une forte progression à partir de juin 2012, passant de 25,90 € à 43,60 € au 22 février 2013, dans un environnement encore très instable.

■ L'OPINION DES ANALYSTES



- 1) Renforcer/Achat: **25 analystes**
- 2) Conserver/Neutre: **10 analystes**
- 3) Vendre/Alléger: **3 analystes**

Consensus au 22 février 2013 d'après les recommandations de 38 bureaux d'analystes (source Reuters).

Après publications des résultats 2012 (22 février 2013)

■ Morgan Stanley: surpondérer

«Les annonces de limitation de coûts limitent les risques sur les revenus sans peser sur les opportunités de croissance.»

■ Barclays Capital: surpondérer

«BNP Paribas est en meilleure forme que la plupart des banques européennes.»

■ Société Générale: achat

«Économies sur les coûts + flexibilité du capital = surperformance.»

■ Natixis: achat

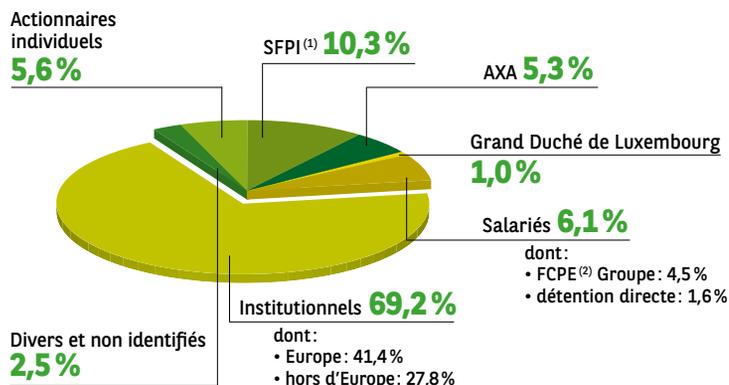
«BNP Paribas: l'avantage de la flexibilité.»

■ Oddo Securities: achat

«Solvabilité, base de la croissance future.»

LE CAPITAL

Répartition du capital de BNP Paribas au 31 décembre 2012 (en droits de vote)



1. Société fédérale de participations et d'investissement : société anonyme d'intérêt public agissant pour le compte de l'État belge. - 2. Fonds commun de placement entreprise.

RENTABILITÉ TOTALE D'UN PLACEMENT EN ACTIONS

Le tableau ci-dessous indique, au 22 février 2013, la rentabilité totale et le taux de rendement actuariel annuel d'un investissement dans une action BNP Paribas sur les durées les plus fréquemment constatées chez les investisseurs individuels.

Durée de détention	Investissement initial multiplié par	Taux de rendement annuel actuariel
Depuis la privatisation	5,00	8,67%
Depuis la création de BNP Paribas	1,97	5,17%
Depuis début 2006	0,85	-2,26%
Depuis début 2008	0,73	-6,00%
Depuis début 2010	0,87	-4,37%
Depuis début 2012	1,50	42,20%

Outil : sur le site <http://invest.bnpparibas.com> se trouve une calculatrice vous permettant d'obtenir en un instant les taux de rendement actualisés de l'action tout au long de l'histoire boursière de BNP Paribas. Pour y accéder, cliquez sur "Action BNP Paribas" puis sur "Cotation et données boursières".

RÉSULTATS ANNUELS

En millions d'euros	2012	2011	2012 /2011	Variation à périmètre et change constant
Produit net bancaire	39 072	42 384	-7,8%	-8,5%
Frais de gestion	-26 550	-26 116	+1,7%	+0,9%
Résultat brut d'exploitation	12 522	16 268	-23,0%	-23,6%
Coût du risque	-3 941	-6 797	-42,0%	-42,2%
Résultat d'exploitation	8 581	9 471	-9,4%	-10,2%
Éléments hors exploitation	1 791	180	ns	
Résultat avant impôt	10 372	9 651	+7,5%	-11,9%
Impôt	-3 059	-2 757	+11,0%	
Intérêts minoritaires	-760	-844	-10,0%	
Résultat net part du Groupe	6 553	6 050	+8,3%	-17,8%
Coefficient d'exploitation	68,0%	61,6%	+6,4 pts	
ROE après impôt	8,9%	8,8%	+0,1 pt	

GLOSSAIRE

■ **Assurance BNP Paribas Cardif :** développe et commercialise en direct ou via des partenaires distributeurs une offre mondiale de protection et d'épargne aux personnes.

■ **BNP Paribas Personal Investors :** propose à des particuliers un conseil financier indépendant et un large éventail de services d'investissement : Cortal Consors, B'Capital et Geojit BNP Paribas.

■ **BNP Paribas Real Estate :** entité d'Investment Solutions œuvrant dans le domaine immobilier (promotion, gestion, transaction, conseil...).

■ **BNP Paribas Securities Services (BP2S) :** le métier titres (conservation, règlement-livraison...) de BNP Paribas, entre autres en charge de la gestion au nominatif.

■ **BNP Paribas Wealth Management :** regroupe les activités de Banque Privée au sein de BNP Paribas.

■ **Bookrunner (teneur de livres) :** principal souscripteur ou arrangeur d'émissions de titres de dette ou de capital, il enregistre les ordres des investisseurs. Il syndique généralement les émissions auprès d'autres établissements.

■ **CIB :** Corporate & Investment Banking. Dénomination du pôle regroupant les activités de banque de financement et d'investissement.

■ **Coefficient d'exploitation :** frais généraux/produit net bancaire; ce rapport mesure l'efficacité opérationnelle, qui est d'autant plus forte que ce coefficient est faible.

■ **Dettes souveraines :** dette émise ou garantie par un État (ou parfois une banque centrale).

■ **Fixed Income :** métier de CIB opérant sur les produits de taux, change et crédit de BNP Paribas.

■ **Investment Solutions (IS) :** pôle d'activités regroupant la Banque Privée, la gestion d'actifs, le métier de l'immobilier et le métier titres.

■ **ISF :** impôt de solidarité sur la fortune.

■ **ISR :** investissement socialement responsable.

■ **Marchés domestiques (ou Domestic Markets) :** ils regroupent les Banques de Détail en France (BDDF), en Italie (BNL), en Belgique (BNP Paribas Fortis) et au Luxembourg (BGL BNP Paribas).

■ **"Originate to Distribute" :** offre de solutions de financements spécialisés d'actifs (ex. : médias Telecom ou flottes aéronautiques). La Banque organise la transaction, la structure et la place dans le marché sans systématiquement conserver la totalité du risque de crédit.

■ **PIB :** mesure de la richesse produite par un pays.

■ **Plan d'adaptation :** dispositif mis en place en 2011, afin de réduire le montant des engagements de la Banque, d'augmenter ses fonds propres et de respecter les nouvelles exigences de liquidités.

■ **PNB (produit net bancaire) :** l'équivalent du chiffre d'affaires pour une banque.

■ **Point de base (pb ou bp pour "basis point") :** un centième de pourcent, ou 0,01%.

■ **Retail Banking :** pôle regroupant l'ensemble des activités de Banque de Détail.

■ **ROE :** Return On Equity = ratio de rentabilité des fonds propres. Il mesure le rapport entre le bénéfice net consolidé part du Groupe et les fonds propres consolidés hors intérêts minoritaires.

■ **Solvabilité : Common Equity Tier 1 :** ratio qui mesure la solvabilité d'une banque, avec :

- au numérateur, les "fonds propres durs" (capital social, primes et réserves, dette éligible...);
- au dénominateur, les "actifs moyens pondérés" par les risques, c'est-à-dire les montants des engagements accordés, affectés d'un coefficient d'autant plus élevé que la nature d'engagement est risquée. Le ratio **Bâle 3** est le plus exigeant.

■ ZOOM SUR LE NOMINATIF

→ Des prestations attractives

- Gratuité des droits de garde⁽¹⁾⁽²⁾.
- Invitation systématique à l'Assemblée générale, sans nécessité d'établissement d'une attestation de participation; possibilité de recevoir par courrier électronique les documents de participation aux Assemblées générales.
- Possibilité de voter par Internet.
- Expédition automatique de toutes les publications destinées aux actionnaires de BNP Paribas.

→ Des conditions étudiées

- Un commissionnement préférentiel de 0,65 % HT du montant brut de la négociation jusqu'à 90 000 €, avec un minimum par transaction de 6,10 € HT.
- Un commissionnement dégressif pour les négociations de montants supérieurs.
- Sans autres frais.
- Le remboursement, dans la limite de **35 €** et sur production de la présente lettre, des éventuels frais de transfert qui pourraient être perçus par votre intermédiaire financier actuel.

→ Des communications facilitées

- Un **N° Vert 0 800 600 700** (appel gratuit) – de l'étranger: +33 (0)1 4014 8037 – pour tout renseignement et pour vos négociations.
- Un numéro de télécopie: **01 55 77 34 17**.
- Les instructions sont transmises le jour même à la Bourse de Paris si elles sont reçues avant 16 heures.
- Le site <https://planetshares.bnpparibas.com> est à la disposition des actionnaires inscrits au nominatif pur. Sécurisé par un identifiant et un mot de passe, il leur permet de consulter le solde et l'historique de leurs avoirs, de transmettre leurs ordres de Bourse et d'en suivre l'exécution.

POUR FAIRE TRANSFÉRER VOS ACTIONS BNP PARIBAS AU NOMINATIF PUR, RENSEIGNEZ-VOUS AU NUMÉRO VERT: **N° Vert 0 800 600 700** (APPEL GRATUIT) ET/OU ADRESSEZ-VOUS À VOTRE INTERMÉDIAIRE FINANCIER.

1. Les titres inscrits sous la forme du nominatif pur ne supportent pas de droits de garde. Toutefois, pour vos actions BNP Paribas comptabilisées sur un PEA (plan d'épargne en actions) chez un intermédiaire, celui-ci peut être amené à prélever des frais imputables aux charges de sa propre gestion.

2. Les actionnaires dont les actions BNP Paribas sont déposées dans une agence BNP Paribas, Fortis, BNL ou chez Cortal Consors ne supportent pas de droits de garde pour ces titres.

■ L'AGENDA DES ACTIONNAIRES

Vos prochains rendez-vous avec le groupe BNP Paribas⁽¹⁾

→ **3 mai 2013**: publication des résultats du 1^{er} trimestre 2013.

→ **15 mai 2013**: Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

→ **24 mai 2013**: mise en paiement du dividende de l'exercice 2012.

→ **12 juin 2013**: rencontre avec les actionnaires à Bordeaux.

→ **31 juillet 2013**: publication des résultats du 1^{er} semestre 2013.

→ **19 septembre 2013**: rencontre avec les actionnaires à Rennes.

→ **16 octobre 2013**: rencontre avec les actionnaires à Montpellier.

→ **31 octobre 2013**: publication des résultats du 3^e trimestre et des neuf premiers mois de 2013.

1. Sous réserve de modifications ultérieures.

■ CONTACTS ACTIONNAIRES

Vous êtes actionnaire: BNP Paribas souhaite vous fournir des informations complètes, rapides et claires sur ses activités et ses résultats. Pour établir un dialogue simple entre nous, cinq possibilités vous sont offertes.

→ Avec les conseillers, dans tous les points de vente du groupe BNP Paribas.

→ En écrivant au service qui vous est réservé: BNP Paribas Actionnariat individuel, **3, rue d'Antin 75002 Paris**. Fax: **01 42 98 21 22**.

→ Par téléphone: **01 40 14 63 58** ou **01 55 77 95 54**.

→ En vous connectant à notre site <http://invest.bnpparibas.com>, au sein duquel ont été aménagés des espaces spécialement dédiés aux actionnaires individuels.

→ Si vos titres sont inscrits en nominatif pur, un Numéro Vert (appel gratuit) est mis à votre disposition pour tout renseignement comme pour vos transactions: **N° Vert 0 800 600 700**.

Pour les manifestations reprises dans *La Vie du Cercle* ou pour accéder au journal téléphonique "BNP Paribas en actions", composez le **N° Vert 0 800 666 777**.

MAILING LIST

Inscrivez-vous sur la mailing list pour être en prise directe avec l'information financière sur BNP Paribas! Connectez-vous sur notre site

<http://invest.bnpparibas.com>

puis cliquez sur "Recevoir notre actualité financière" dans la rubrique "Services", en bas à droite de l'écran, et remplissez le formulaire d'inscription en ligne.



BNP PARIBAS

Le Cercle des actionnaires BNP Paribas est édité par BNP Paribas/Finance Développement Groupe - 16, bd des Italiens, 75450 Paris Cedex 09. Directeur de la publication: Lars Machenil. Responsable d'édition: Pascal Pommier. Responsable de la fabrication: Patrick Fleury. Responsable de l'information financière: Stéphane de Marnhac. Conception et réalisation: BABEL LIGARIS - Secrétaires de rédaction: Frédérique Pelletier et Yolande Billon. Maquettiste: Julie Walkowiak. Impression: Imprimerie Prenant. Dépôt légal: à parution. Ce document est imprimé sur du papier certifié.